



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/632 ✓
S/21877
15 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 23 et 35 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 12 octobre 1990, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Italie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, de la déclaration de la Communauté européenne publiée le 9 octobre 1990 sur les incidents récents à Jérusalem (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 23 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Vieri TRAXLER

ANNEXE

Déclaration sur les récents affrontements sanglants
à Jérusalem

La Communauté et ses Etats membres ont appris avec consternation la nouvelle des affrontements sanglants qui ont eu lieu à Jérusalem et qui ont entraîné un nombre si élevé de victimes palestiniennes et de blessés.

La Communauté et ses Etats membres considèrent inacceptable et déplorent vigoureusement encore une fois l'emploi d'une force excessive de la part des forces israéliennes d'occupation dans la répression des manifestations palestiniennes, qui s'inscrit dans un contexte de violations répétées du droit international, en particulier en ce qui concerne la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les événements tragiques de Jérusalem soulignent encore une fois la nécessité de régler le problème palestinien selon la justice.

La Communauté et ses Etats membres réaffirment leur engagement en faveur d'une solution juste, globale et durable du conflit israélo-arabe et, à cette fin, ils soutiennent le principe de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.
